

Guide HAS, Interruption de tâche lors des activités anesthésiques au bloc opératoire et en salle de surveillance postinterventionnelle, 18.03.2020

18/03/2020

La Haute autorité de santé (HAS) a mis en ligne le 18 mars 2020 un guide sur les interruptions de tâches dans le cadre des activités anesthésiques au bloc opératoire dans le but de sensibiliser les professionnels sur cette problématique du bloc opératoire et de la salle de surveillance post interventionnelle (SSPI) ; de mettre à disposition des outils pour comprendre et agir en équipe sur l'interruption de tâche (IT), dont un support d'audit et de formuler des préconisations pour aider les équipes à mettre en place des mesures adaptées à leur contexte. Ces recommandations s'adressent à l'équipe médicale et paramédicale d'anesthésie : médecin anesthésiste-réanimateur, infirmiers anesthésistes diplômé d'État (IADE), infirmiers de SSPI en établissement de santé.

La HAS propose ces préconisations pour mobiliser les équipes afin de diminuer la fréquence de ces IT lors des activités d'anesthésie au bloc opératoire et en salle de surveillance post-interventionnelle (SSPI). Selon elle, les IT non essentielles doivent être proscrites. Afin d'y répondre, quatre temps primordiaux ont été définis : la vérification de l'identité du patient, la préparation médicamenteuse, l'induction anesthesique, et le time-out de la check-list HAS, intitulés les « quatre temps patients ».

La grille d'audit proposée par la HAS dans sa version initiale, a été adaptée à ces « quatre temps patients ». Différentes barrières de prévention et de récupération sont proposées également aux équipes, qui devront se les approprier de façon collégiale. Ce guide intègre aussi les particularités des interruptions de tâche en SSPI. De plus, ce guide est proposé aux professionnels souhaitant s'inscrire dans le cadre d'une démarche de sécurité du patient, en équipe pour mieux gérer les interruptions de tâches.